



Arrêté du conseil municipal du 5 octobre 2017

ARRETE DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A LA NOMINATION D'UNE COMMISSION NON PERMANENTE POUR LA NOMENCLATURE DU PREMIER RELEVE, LOT 1

Le conseil municipal de Sauge

- vu l'article 16, alinéa 2 du Règlement d'organisation de la commune de Sauge ;

arrête :

Art. 1 : La création d'une commission non permanente chargée de la nomenclature du premier relevé, lot 1 de Sauge

Art. 2 : Elle se compose des 5 membres suivants :

M. Adrien Boder, Président
M. René Voiblet, membre
M. Philippe Grosjean, membre
M. Marc Grosjean, membre
Mme Anne Grosjean, secrétaire

Art. 3 : Ses tâches se limitent à étudier et soumettre ses propositions au conseil municipal.

Art. 4 : Elle ne dispose d'aucune compétence financière.

Art. 5 : Le Président et la secrétaire ont le droit de signature.

Au nom du Conseil municipal de Sauge

Le Président :

La secrétaire :

Pierre-Alain Grosjean

Anne Grosjean

Plagne, le 5 octobre 2017